




MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 16 juin 2022

| | |
|--|-----------|
| NOMBRE DE MEMBRES | |
| CONSEILLERS EN EXERCICE | 19 |
| PRESENTS | 13 |
| VOTANTS | 18 |
| DATE DE CONVOCATION | |
| 9 juin 2022 | |
| DATE D’AFFICHAGE | |
| 2 1 JUIN 2022 | |
| Codification : 1.1 | |
| Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 2 1 JUIN 2022 et publication du 2 1 JUIN 2022 | |
| Le Maire, Jean-Yves BOIRE | |
|  | |

L'an deux mille vingt-deux, le **seize juin**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le **neuf juin deux mille vingt-deux** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patrick PORNET, Roseline TRAMBOUZE et Isabelle ROUVIDAN.

Absents avec excuse :

Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine VALADE
André ALEX donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE
Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Isabelle ROUVIDAN
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick DUCROS
Lucie ROCH donne pouvoir à Didier DUPIN

Absente sans excuse : Patricia PERRET

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Marcel DUMAS

OBJET : 2022-021 : restauration d'une maison à pans de bois – choix des entreprises

Vu le Code des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

La consultation a été lancée en procédure adaptée fractionnée en 6 lots, attribuables séparément :

- Lot n°1 : désamiantage
- Lot n°2 : Démolition – Maçonnerie
- Lot n°3 : Charpente – couverture – zinguerie
- Lot n°4 : menuiseries extérieures
- Lot n°5 : serrurerie
- Lot n°6 : peinture

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20220616-2022-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2022

Publication : 21/06/2022

Un avis d'appel public à la concurrence envoyé le 2 mars 2022 pour publication dans le Pays Roannais et dans le Progrès.

La commission d'appel d'offres en date du 1^{er} avril 2022 propose de déclarer infructueuse la procédure de passation des lots 1 ; 2 et 4. Les offres reçues sont supérieures à l'estimation et s'avèrent donc inacceptables par le prix, leur montant excédant les crédits budgétaires alloués au marché. La Commission propose également de relancer une consultation pour les lots 1, 2 et 4.

Une nouvelle consultation a été lancée avec un nouvel avis d'appel public à la concurrence publié le 15 avril 2022.

La Commission d'appel d'offres s'est à nouveau réunie le 8 juin 2022 pour analyser l'ensemble de ces nouveaux dossiers reçus et a retenu comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes :

RECAPITULATION DES OFFRES DES ENTREPRISES RETENUES

| Lots | Entreprises retenues | Montant de l'offre de base |
|---|---|----------------------------|
| 1 – Désamiantage | SARL CHEROISE DU BATIMENT domiciliée 64 RN6 69380 LES CHERES | 6 130,00 € |
| 2 – Démolition - Maçonnerie | SARL LEVEQUE DUCROT domiciliée 172 chemin des Rochelles 71740 SAINT EDMOND | 153 272,80 € |
| 3 – Charpente – couverture - zinguerie | LESPINASSE Toitures domiciliée 32 route de Sorillard 42190 ST HILAIRE SOUS CHARLIEU | 84 825,40 € |
| 4 – Menuiseries extérieures | SARL PEURIERE domiciliée Les Franchises 42120 PERREUX | 21 966,00 € |
| 5 – Serrurerie | SARL M2B ROANNE domiciliée 16 rue des Guérins 42120 LE COTEAU | 10 060,00 € |
| 6 – Peinture | SAS LOMBARD domiciliée 492 chemin de Lespinasse 42460 CUINZIER | 6 751,98 € |
| Montants T.T.C. | totaux | 283 006.18 € |

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour les 6 lots et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20220616-2022-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2022

Publication : 21/06/2022

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'attribuer** les 6 lots de l'appel d'offres relatifs à la restauration de la maison à pans de bois conformément au descriptif rédigé ci-dessus,
- **D'autoriser** le Maire à signer toutes les pièces du marché concernant la restauration d'une maison à pans de bois avec les entreprises retenues,
- **De préciser** que les crédits relatifs au présent marché sont prévus et inscrits au budget primitif.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,



A PERREUX, le 21 juin 2022

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE